

# Commune de Saint-Martin :

## Diagnostic territorial

<b>Préambule.....</b>	<b>1</b>
<b>I.La situation de Saint-Martin.....</b>	<b>2</b>
1.Des handicaps communs aux régions ultrapériphériques .....	2
2.Les faiblesses.....	3
3.Des atouts sur lesquels il faudra jouer .....	4
<b>II.Le cadre des futures participations publiques.....</b>	<b>5</b>
1.Un axe fort : le développement durable.....	5
2.Les axes d'interventions .....	6

### Préambule

Ce diagnostic passe en revue les handicaps et les atouts de Saint-Martin. Il se fonde sur un rapport de la cellule économique de la commune réalisé suite aux rencontres des acteurs économiques, mais aussi à partir d'informations provenant :

- du programme d'équipement de Saint-Martin 2005-2015 ;
- des assises des entreprises des 22 et 23 octobre 2005 tenues à la CCI ;
- du DOCUP 2000-2006 ;
- du symposium de l'agriculture du lundi 6 février 2006;
- du « 18-20 » de l'artisanat du vendredi 10 mars 2006.

Le point commun des mesures préconisées est l'inscription des actions dans un développement durable, une démarche permanente de recherche de qualité, à même d'attirer une clientèle « haut de gamme », seule capable de répondre aux attentes de la seule véritable industrie de l'île : le tourisme.

Ce diagnostic propose un cadre dans lequel l'Etat et l'Europe pourront participer à la remise à niveau indispensable et à la compensation des handicaps de l'île.

# **Saint-Martin :**

## **Commune d'une région d'outremer**

St. Martin est une île de 90 km<sup>2</sup> divisée entre un PTOM des Antilles néerlandaise (Sint-Maarten) et une commune de la région ultra périphérique Guadeloupe d'une superficie de 53 km<sup>2</sup> pour une population de 33 000 habitants<sup>1</sup>, soit une densité de 622 habitants au km<sup>2</sup> (Saint- Martin).

La commune de Saint-Martin fait donc partie intégrante de l'Union européenne. Cependant, le choix des électeurs de la commune - consultés le 7 décembre 2003 – en faveur d'une évolution statutaire en collectivité d'outremer justifie, tant que son statut à part entière au sein de l'Europe n'est pas définitivement fixé, une prise en compte distincte des besoins de Saint-Martin **au sein du programme opérationnel Guadeloupe 2007-2013.**

Cette prise en compte devra non seulement compenser les handicaps communs aux RUP mais également ceux qui sont propres à Saint-Martin. Il faudra *prendre en considération les atouts et les priorités de l'île afin d'assurer la cohérence de son développement économique.* Celui-ci devra d'abord s'inscrire dans une démarche de recherche qualitative en phase avec les orientations stratégiques du tourisme, seule véritable industrie locale.

### **I. La situation de Saint-Martin**

Saint-Martin présente donc les mêmes handicaps que les autres RUP. Sa situation géographique, sa population et son économie constituent également des freins spécifiques au développement.

#### **1. Des handicaps communs aux régions ultrapériphériques**

Comme dans les autres RUP , régions parmi les plus pauvres d'Europe, le chômage au-delà des indicateurs officiels est aussi important qu'en Guadeloupe (environ 30% de demandeurs d'emplois) et deviendra de plus en plus important avec l'accentuation de la crise dans le secteur du tourisme.

##### **Les handicaps classiques sont :**

a) l'éloignement de plus de 7000 kilomètres de la métropole et la double insularité qui engendrent un surcoût des produits importés et un accès limité au marché Européen et aux services publics.

b) l'étroitesse du marché domestique du fait de la très petite taille à la fois du territoire et de la population ; la consommation intérieure est ainsi limitée, ne permettant pas le développement de très grandes unités aptes à diminuer les coûts fixes unitaires et donc réaliser des économies d'échelle.

---

<sup>1</sup> Selon un recensement complémentaire de 2003 (29 078 habitants officiellement recensés en 1999).

c) des conditions d'exercice difficile, le caractère aléatoire du climat (pluviométrie irrégulière, risques cycloniques, séismes...) et un relief escarpé rendent difficile le développement de certaines activités comme l'agriculture.

Saint-Martin est, compte tenu de son histoire et de ses handicaps, une collectivité résolument tournée vers le tourisme et orientée vers un développement important de micro entreprise<sup>2</sup>.

## 2. Les faiblesses

L'étude communale réalisée en 2005, énumère les freins au développement suivants, relevés auprès des acteurs économiques :

- la carence des politiques publiques 36% ;
- les problèmes liés à l'accueil 17% ;
- l'insuffisance en matière de formation 12% ;
- l'environnement concurrentiel, le sectarisme ethnique 7% ;
- le faible cours du dollars (Saint-Martin évolue dans la zone dollar ; la plupart des transactions sont effectuées en devises), le fiscalité future de Saint-Martin (les éventuels promoteurs ne savent pas comment seront taxés les investissements), le système administratif actuel défavorable (face au système français, le libéralisme en partie hollandaise se montre plus efficace ; c'est aussi le cas en ce qui concerne les autres îles voisines).

De plus, l'initiative privée qui jouait un rôle prépondérant dans le développement de la partie française a tendance à s'essouffler en l'absence d'interventions publiques suffisantes. Cette tendance à l'essoufflement s'observe notamment à travers l'évolution des chambres d'hôtels de 1986 à ce jour : En effet, le nombre de chambres qui était de 500 en 1986, dopé par la loi de défiscalisation, dite loi PONS, est passé à 3 033 en 1997 (multiplié par 6 en 10 ans) pour retomber en 2004, à 2571 (soit une baisse de 15% en 8 ans).

Cette tendance s'amplifie par des fermetures d'hôtels, la transformation des chambres en résidences hôtelières, du fait de :

- la sortie de défiscalisation ;
- charges lourdes pesant sur les structures hôtelières et qui nuisent à leur rentabilité (prix élevé de l'eau, taxe de séjour 5% et prime d'assurance de 19%)<sup>3</sup> ;
- la baisse de la fréquentation touristique (les touristes bien que débarquant sur l'île, restent plutôt sur la partie hollandaise de l'île)
- la double concurrence régionale sur l'offre, mais aussi sur la demande touristique.

---

<sup>2</sup> En 2004, 82% des 4 560 entreprises avaient 0 salarié, 13% en comptaient entre 1 et 5 ; 4,8%, soit 218, plus de 6.

<sup>3</sup> Une étude de l'Association des Hôteliers de Saint-Martin montre, par ailleurs, qu'inclus dans le prix payé par touriste et par nuit, on a : eau (8 €), impôts fonciers (6 €), taxe professionnelle (7 €), taxe de séjour (7 €), taxe additionnelle EDF (1 €), assurances (9 €), soit 29 € ; l'effet est direct sur la valeur des chambres vendues par les tours operators.

Par ailleurs, certains freins non encore évoqués, doivent être signalés. Ils sont inhérents à :

• **L'évolution démographique**

*De 1982 à 1990, avec un flux migratoire important alimentant une croissance annuelle de 17%, la population a triplé. Elle est passée de 8072 habitants en 1982 à 25 5178 au recensement de 1990, soit une progression totale de 400%. En 1999, elle est de 29.078 habitants. Cette croissance est due surtout à la population étrangère qui représentait en 1990 jusqu' à 54% du total (en 1999 : 36% du total). Il existe donc une pression forte sur les infrastructures publiques, non conçues pour accueillir un tel supplément de population, imprévue et qui ne participent pas toujours à l'effort collectif<sup>4</sup>.*

*Par ailleurs, il existe une immigration clandestine incontrôlée, notamment du fait de la coexistence de 2 entités administratives différentes sur un même territoire<sup>5</sup>. Il est ainsi très difficile de contrôler à Saint-Martin la circulation des hommes et des marchandises<sup>6</sup>. L'immigration clandestine trouve à Saint-Martin des conditions idéales à son développement.*

*La population est devenue multiculturelle, multiethnique et multinationale avec l'anglais comme langue de référence dans un environnement certes anglophone, mais dans un système français, ce qui ne va pas sans poser des problèmes au niveau, par exemple, de la formation des hommes<sup>7</sup>.*

• **L'absence de financement des entreprises.**

*Lors du symposium de l'agriculture et du « 18/20 » de l'artisanat, la frilosité du système bancaire a été évoquée. Les banques hésitent à financer des projets (création / extension d'activités) ou à intervenir dans le financement des entreprises lorsque leur trésorerie est trop juste.*

*La prise en considération de ce tarissement financier, préjudiciable à tout développement, justifie la mise en œuvre de mesures publiques correctrices (bonifications d'intérêts, fonds de garantie...) qui pourraient se faire en regard de l'existence d'atouts sur lesquels on peut compter pour le développement de l'île.*

### **3. Des atout sur lesquels il faudra jouer**

Toujours selon l'enquête menée par la Mairie, les principaux atouts de Saint-Martin sont :

- *la diversité de l'île, à savoir son caractère binational, sa nature favorable, ses plages, son climat (28%)*
- *son positionnement géographique, on plus exactement son accessibilité internationale qui favorise les déplacements, voyages ; c'est une « arme » pour le tourisme (18%)*
- *les possibilités en matière de diversification (12%)*
- *l'existence d'une structure commerciale déjà en place offrant des produits de qualité (9%)*
- *l'image du l'île (6%)*
- *les prix pratiqués, le statut de port francs et l'appartenance à la France (3%)*

<sup>4</sup> La forte immigration clandestine, l'intensité des mouvements entre partie hollandaise et partie française, la fréquentation touristique, le « turn over » d'une partie de la population... rendent aléatoire les prévisions en matière d'infrastructures publiques.

<sup>5</sup> En l'absence de frontière, aucune politique efficace d'immigration ne pourra être menée sans coopération avec Sint-Maarten.

<sup>6</sup> Libre circulation organisée par le Traité de concorde de 1648.

<sup>7</sup> Fait évoqué lors du symposium de l'agriculture du 6 février 2006 à la CCI, ou des gens parlant l'anglais quasi exclusivement, sont amenés à suivre des formation en français.

Ces atouts évoqués par les acteurs économiques rencontrés, montrent :

- ✓ *Des conditions touristiques favorables (nature favorable, plage, climat, accessibilité internationale) ;*
- ✓ *Qu'en dépit de la crise actuelle, toutes les ressources touristiques ne sont pas encore exploitées (Saint-Martin jouit encore d'une bonne image, l'île est facile d'accès, des possibilités de diversification du produit existent – écotourisme - les structures commerciales également).*

***La morosité de la situation économique de Saint-Martin requière une relance***<sup>8</sup>. Celle-ci doit impliquer non seulement les acteurs privés, mais aussi publics.

## **II. Le cadre des futures participations publiques**

Actuellement, la partie française de l'île est en pleine récession économique du fait d'un ralentissement de l'activité touristique. Une relance économique est nécessaire et ce, avec la participation des pouvoirs publics, Etat et Collectivités locales, particulièrement la commune - future collectivité d'outre-mer - mais aussi l'Europe dans le cadre du programme opérationnel 2007-2013.

### **1. Un axe fort : le développement durable**

Le tourisme sur lequel repose toute l'activité de l'île est une industrie fragile, fortement concurrentielle, notamment dans la région où la clientèle principale est nord-américaine. Il est impératif de se positionner dans une ***démarche de recherche qualitative au niveau de l'offre touristique*** :

- préserver l'environnement ;
- améliorer le cadre de vie ;
- améliorer l'accueil et l'information ;
- réaliser des infrastructures publiques performantes.

**Ce dernier point comprend**<sup>9</sup> :

- L'amélioration des structures d'accueil<sup>10</sup> :
  - La continuité des opérations d'extension et de sécurisation de l'aéroport de Grand-Case : 10 M €
  - L'accueil des croisiéristes (quai d'amarrage et terminal) : 15 M €

---

<sup>8</sup> Aux assises des entreprises organisées par la délégation locale de la CCI de Basse-Terre en octobre dernier, cette exigence est apparue... Une mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux a même été demandée !

<sup>9</sup> Les valeurs ci-après sont issues du programme d'équipement de Saint-Martin 2005-2015.

<sup>10</sup>

- La gestion des problèmes d'eau :
  - Adduction d'eau potable (amélioration de l'existant, stockage et consommation) : 15 M €
  - Traitement des eaux usées ;
- L'assainissement pluvial : 15 M €
- Faire face à l'état de délabrement avancé du réseau routier : 15 M €

Compte tenu du retard particulier de Saint-Martin en infrastructures essentielles, alors que dans la plupart des régions ultra périphériques ces mêmes réseaux sont aujourd'hui à niveau, ces investissements indispensables ne peuvent pas être assumés par la seule collectivité de Saint-Martin et nécessitent une participation de l'Etat et de l'Europe.

## 2. Les axes d'interventions

Mise à part le positionnement stratégique de recherche de la qualité en regard des spécificités du tourisme local, les axes d'interventions suivants doivent être tracés :

- Emploi et formation ;
- Soutien au développement durable ;
- Infrastructures nécessaires ;
- Cohésion sociale

### a) Emploi et formation

Avec les fermetures de commerce et l'accélération des licenciements (2604 demandeurs d'emplois catégorie 1 inscrits à l'ANPE en juin 2005 contre 2424 en juin 2004), *un axe emploi et formations est une priorité.*

- En matière d'emploi, eu égard aux particularités de Saint-Martin, une grande attention devrait être portée à toute mesure apte à :
  - Permettre l'accueil du public en difficulté ;
  - Appuyer l'insertion professionnelle ;
  - Aider à la reconversion (du fait qu'à Saint-Martin, les pertes d'emplois, naguère saisonnières, touchent aujourd'hui les structures du système...) ;
  - Informer et orienter quant aux métiers et formations initiales ou continues.
- La formation concerne les 3 filières suivantes :
  - Initiale ;
  - Continue ;
  - Professionnelle.

- i. A la base, eu égard à l'évolution de la fréquentation scolaire ou à l'apparition de nouvelles demandes au Collège ou au Lycée, il est nécessaire de prévoir :
  1. *construction d'un nouveau Lycée, 25 M€ ;*
  2. *construction d'un collège supplémentaire, 12 M€ ;*
- ii. En matière de formation continue ou professionnelle, en considération des besoins locaux, l'accent peut-être mis sur :
  1. *la facilité d'accès à la formation en alternance (apprentissage en particulier) ;*
  2. *permettre aux jeune une formation qualifiante ;*
  3. *faciliter la poursuite des études hors de l'île ;*
  4. *former aux nouvelles technologies de l'information et de la communication*
  5. *accompagner les projets de formation ;*
  6. *formation du personnel des secteurs :*
    - ✓ *touristique ;*
    - ✓ *artisanal*
    - ✓ *du BTP ;*
    - ✓ *de l'agriculture.*
  7. *assurer des moyens de fonctionnement au Centre de Formation d'Apprentis (un CFA sera mis en place à la prochaine rentrée scolaire).*

## b) Soutien au développement durable

Dans une économie en crise, il convient de soutenir les projets initiateurs ou générateurs d'activités et d'emplois. On trouve les traditionnels :

- Aides à la création d'entreprises et d'emplois, à l'investissement et aux conseils ;
- Mise en place de structures d'accueil ;
- L'ingénierie financière (surtout pour les petites entreprises artisanales qui ont des difficultés à financer leur trésorerie) ;
- Le soutien au commerce et à l'artisanat ;
- Améliorer l'accès des PME à l'information aux marchés publics et à des approvisionnements compétitifs ;
- Mise en œuvre d'une politique qualité ;
- Le développement de la Recherche & Développement.

Ces aides devront tout de même être inscrites dans une démarche de structuration d'une économie tournée vers le tourisme et les marchés émergents (ces derniers n'étant pas encore suffisamment mis en œuvre à Saint-Martin) :

- Tout projet tendant à structurer l'activité principale, à savoir le tourisme, devrait, en principe, être soutenu :
  - Promotion touristique (promotion externe, promotion des produits touristiques spécifiques) ;
  - Le renforcement de la capacité d'accueil ;
  - Le développement de produits touristiques nouveaux (agrotourisme, écotourisme...)

Au niveau de ce secteur, les fonds publics sont marginalisés (quoique la politique de défiscalisation ait permis le boom des années 1980), mais nécessaires actuellement pour enrayer le spirale de crise qui le mine.

- Par ailleurs, l'agriculture est nécessaire dans tout plan de développement durable. A Saint-Martin, plus précisément, elle peut jouer positivement en ce qui concerne le label de qualité que l'on veut octroyer au tourisme (si toutefois les hôtels et restaurants acceptent de consommer les denrées ainsi produites localement). Il est donc nécessaire d'inclure tourisme et agriculture dans un plan de développement intégré. Mais avant tout il est opportun de :
  - *Améliorer les exploitations agricoles (structures, dispositifs de financement, actions de formation, aides à la gestion) ;*
  - *Maîtriser les ressources en eau (l'insuffisance d'eau constituant un frein au développement. Elle génère des coûts induits élevés, même dans les autres secteurs comme l'hôtellerie).*
  - *Promouvoir une industrie agroalimentaire ;*
- Soutien aux projets innovants, notamment les nouvelles technologiques, activités propres et à très fortes valeurs ajoutées. L'installation en ce moment d'un câble en fibre optique cofinancée par l'Europe, l'Etat et la région devrait faire baisser le coût des connections « haut débit » et ouvrir de nouvelles perspectives de développement.

### c) Infrastructures nécessaires

L'investissement en infrastructures concoure au développement local ; il est nécessaire de penser « l'Aménagement du territoire » et se référer à un schéma proposé par le service urbanisme afin de rester dans une démarche qualité / efficacité :

- a. Marigot : centre administratif à vocation touristique, commerciale, et de service ;
- b. Quartier d'Orléans, pôle secondaire à vocation résidentiel ;
- c. Grand-Case, pôle d'équilibre à vocation touristique.

A ce découpage est précisé l'existence de zones intermédiaires de vie et naturelles, le littoral et les crêtes.

- a. Les infrastructures nécessaires au pôle « Marigot » sont déjà évoquées » (cf. ante). Toutefois, il convient d'ajouter :
  - *Aménagement d'une zone portuaire (52M €) ;*
- b. Quartier d'Orléans, sa logique d'équilibre n'a pas été menée à terme. Des activités doivent y être implantées, par :
  - **Création de zones d'activités (zones artisanales pour 3 M€, ateliers d'accueil pour 1 M€, pépinières d'entreprises...)** ;
  - **Installation d'annexes administratives...**



Les conséquences pouvant être de :

- Favoriser l'activité entrepreneuriale ;
- Fixer une partie de la population sur son territoire
- Diminuer le flux de véhicules sur la portion de route Orléans-Marigot ;

- c. Grand-Case, haut lieu de la gastronomie et du savoir faire est limité par l'exiguïté des routes, trottoirs et l'absence de parkings. Un réaménagement urbain est nécessaire. C'est la raison pour laquelle la commune mentionne dans son programme d'équipement 2005-2015, non seulement pour Grand-Case, mais aussi pour Marigot et Concordia, **un réaménagement urbain estimé à 10 Millions d'euro.**

Au-delà des infrastructures, il faut refonder la cohésion sociale à Saint-Martin sur des bases nouvelles.

#### **d) Cohésion sociale**

Un certain manque de cohésion sociale de la société saint-martinoise découle de :

- ✓ La composition de la société saint-martinoise liée à une trop forte immigration ;
- ✓ la situation économique actuelle;
- ✓ choix politiques.

Ainsi, doit-on prendre en compte :

- L'échec scolaire et l'insertion des publics en difficulté ;
- L'encouragement à l'accès à l'emploi et au marché du travail ;
- La lutte contre la délinquance et sa prévention ;
- Les projets en matière de politique de la Ville ;
- La continuité de l'effort de résorption de l'habitat insalubre.

En conclusion, Saint-Martin requiert une attention particulière sur ses handicaps, son économie tournée vers une mono industrie touristique fragilisée par la concurrence régionale non européenne, afin qu'elle puisse relever le grand défi, à savoir faire face dans les meilleures conditions à son évolution statutaire.

L'implication de l'Etat et de l'Europe sur un « volet saint-martinois » du programme opérationnel 2007-2013 permettra, nous l'espérons, un rattrapage indispensable tant au niveau économique, social que structurel. 